

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2969

3 décembre 2011

### SOMMAIRE

Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l. ....	142506	KFK Group S.A. ....	142478
BRE/Europe 6-A S.à r.l. ....	142466	Komoditis MKT Luxembourg ....	142502
Constellation III German Asset Light S.C.A., SICAV-FIS ....	142478	La Ménerbienne S.A. ....	142502
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services ....	142466	L & A Participations S. à r.l. ....	142502
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services ....	142466	Levanter Real 2 S.à r.l. ....	142502
Gecomo ....	142475	Liechfield S.A. ....	142503
Gelog A.G. ....	142475	Lilet S.à r.l. ....	142503
GI Solutions s.à.r.l. ....	142475	Lipany S.A. ....	142503
Global Trading Company S. à r.l. ....	142475	Logiciel Graphics S.A. ....	142503
Gounot S.A. ....	142476	Lombok Capital Ventures S.A. ....	142504
Gounot S.A. ....	142476	Luxalloys S.A. ....	142504
GRC 2011 S.à r.l. ....	142476	Luxoil PJS GmbH ....	142504
Green Luxembourg S.A. ....	142476	Luxoil S.à.r.l. ....	142504
G&V Capital Europe S.A. ....	142475	Mail Engineering & Technology S.A. ....	142511
H CTG S.A. ....	142477	Malgajata ....	142505
HG (Luxembourg) S.à.r.l. ....	142476	Malgajata ....	142505
HG (Luxembourg) S.à.r.l. ....	142477	M.D.J.B. Lux S.A. ....	142504
In Tempo by Luc Leroi ....	142477	Medinainvest S.A. ....	142505
Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l. ...	142477	Mission Systems International S.à r.l. ...	142505
Josten Sàrl ....	142478	Mission Systems International S.à r.l. ...	142506
K & B Machinery S.à r.l. ....	142478	Misys Europe ....	142506
		PROgéna S.A. ....	142511

**FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 qui ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 14 octobre 2010 sous la référence 100156286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147384/12.

(110171273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147385/10.

(110171274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**BRE/Europe 6-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.016.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

**THERE APPEARED:**

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141118,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 29 September 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and to give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “BRE/Europe 6-A S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of class Z with a par value of twentyfive euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Except for the class of shares Z, each class of shares corresponds to a specific portfolio of assets constituting an investment (each an “Investment”). The board of managers shall identify the relevant Investment to which each class of shares (other than the class of shares Z) relates.

The classes of shares corresponding to a specific Investment are hereinafter referred to as the “Classes of Preferred Shares” and each as a “Class of Preferred Shares”. Each class of shares, including the class of shares Z will be hereinafter referred to as a “Class of Shares”.

The proceeds relating to the issuance of shares of a Class of Preferred Shares, regardless of the time of issuance of the shares, as well as any other funds allocated by the shareholders (such as loans granted by the shareholders to the Company) and any proceeds (such as income, dividend, interest) deriving from the Investment relating to a Class of Preferred Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Preferred Shares.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company’s creditors, the shareholders of a specific class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

The Company shall have the power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of a general meeting of the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums within the meaning of article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Upon redemption, the redemption price will be equal to the Net Asset (as defined in article 22 of the present articles of association), subject to the limitations set out under article 25 of the present articles of association.

Upon the request of at least one shareholder, the board of managers shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the company) to review the calculation of the redemption price.

The accounting firm will review and amend as the case may be the calculation of the amounts owed for the redemption of the relevant class of shares. The cost and expenses deriving from the appointment of the accounting firm shall be set against the amounts payable to the shareholders benefiting from the redemption proportionately.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The net asset of each Class of Preferred Shares (the "Net Asset") will consist in the balance of (i) the value of the Investment and any other asset of every kind and nature in relation to the Investment and (ii) the liabilities which can be regularly and reasonably be attributed to the management operation of such Investment (including fees, costs, loans, administrative expenses, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) such as loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any asset, income, liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated between the Classes of Shares according to the following formula:

$$\frac{\text{Asset/Liability or income/expense not linked to a specific investment}}{\text{Net Asset of each Class of Shares}} \times \text{aggregate of all the positive Net Assets of the Company}$$

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, a decision of the shareholders, for the payment of dividends to the class of shares to which the Investment relates.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The manager(s) may decide to pay interim dividends to a specific Class of Shares on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution in this specific class of shares, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the corresponding Investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

The holders of one Class of Shares will have an exclusive right to the Net Asset attributed to such Class of Shares subject to the following:

1. to the extent permissible by applicable law (in particular, article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, any distributions (the "Distributions"), by way of (i) dividend, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation made by the Company to the holders of a Class of Shares shall be made out of part or whole (as determined by the holders of the Class of Shares concerned) of the Net Asset;

2. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), to the extent that the Net Asset for any Class of Shares shall be negative, the holders of such Class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;

3. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), the holders of a Class of Shares which has a positive Net Asset shall be entitled, in the event of negative Net Asset in other Class(es) of Shares, to:

NET ASSET TO BE DISTRIBUTED PURSUANT TO item 1 above	X aggregate of the negative and positive Net Assets of the Company
	aggregate of all the positive Net Assets of the Company

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.”

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by BRE/Europe 5NQ S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente septembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141118, ici représenté par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé à Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre



manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «BRE/Europe 6-A S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur d'une même commune en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

A l'exception des parts sociales de classe Z, chaque part sociale correspond à un portefeuille déterminé d'actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement»). Le conseil de gérance identifiera l'Investissement respectif auquel chaque classe de parts sociales (autre que la classe Z des parts sociales) se rapporte.

Les classes de parts sociales correspondant à un Investissement déterminé sont définies comme les «Classes de Parts Sociales Privilégiées» et chacune comme une «Classe de Parts Sociales Privilégiées». Chaque classe de parts sociales, y compris la classe de parts sociales Z, est définie comme une «Classe de Parts Sociales».

Le produit de l'émission de parts sociales d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, indépendamment du moment de l'émission des parts sociales, ainsi que tous autres fonds attribués par tout associé (comme des crédits accordés par les associés à la Société) et tous produits (comme revenus, dividendes, intérêts) résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales Privilégiées seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'Investissement établi en fonction de la Classe ou des Classes de Parts Sociales Privilégiées respective(s).

Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la classe de parts sociales concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une classe de parts sociales déterminée répondront de ses dettes relatives à l'Investissement de cette classe, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts sociales.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera réalisé par une résolution unanime d'une assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale de parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si, au sens de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée, les sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat.

De telles parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Lors d'un rachat, le prix de rachat sera égal à l'Actif Net (tel que défini dans l'article 22 des présents statuts), dans les limites précisées par l'article 25 des présents statuts.

A la requête d'au moins un associé, le conseil de gérance devra nommer une entreprise comptable de réputation mondiale (qui n'est pas liée à l'entreprise comptable nommée pour faire l'audit des comptes de la Société) afin de revoir le calcul du prix de rachat.

L'entreprise comptable reverra et modifiera le cas échéant le calcul des montants dus pour le rachat de la classe de parts sociales en question. Les coûts et frais résultant de la nomination de l'entreprise comptable seront compensés en proportion des montants payables aux associés bénéficiant du rachat.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment et sans motif spécifique.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.



**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant (i) décision de la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Investissement comme suit:

L'actif net résultat de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées (l' «Actif Net») consistera dans la balance entre (i) la valeur de l'Investissement et tout autre actif de toute sorte relatif à l'Investissement et (ii) les dettes qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion de cet Investissement (y compris honoraires, coûts, prêts, frais administratifs, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes) comme les prêts, frais administratifs, dettes fiscales.

Lorsqu'un actif découle d'un autre actif suite à un échange d'actifs, une fusion, un apport en nature ou une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Classe de Parts Sociales que les actifs dont il découle et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la réduction de valeur sera attribuée à la Classe de Parts Sociales correspondante.

Au cas où un actif, revenu, une dette ou des coûts de la Société ne pourront pas être attribués à une Classe particulière de Parts Sociales, un tel actif ou une telle dette sera imputé(e) entre les Classes de Parts Sociales conformément à la formule suivante:

Actif/dette ou revenu/coût		Actif Net de chaque Classe de Parts Sociales
ne pas lié à un investissement déterminé	X	Actif Net de toutes les Classes de Parts Sociales

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante. L'excès éventuel du total du solde créditeur sur le total du solde débiteur sur chacun de ces comptes constituera le montant disponible qui, comme indiqué, sur décision des associés, sera utilisé pour la distribution de dividendes à la classe de parts à laquelle l'Investissement se rapporte.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions pourront être payées en la monnaie et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera de temps en temps.

Le(s) gérant(s) décider(a)(ont) de la distribution de dividendes intérimaires à une classe spécifique de parts sociales sur base d'un bilan préparé par le(s) gérant(s) et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans cette classe spécifique de parts, il étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés dérivant de l'Investissement depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves

distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les présents statuts ou par la loi.

Les associés d'une Classe de Parts Sociales auront un droit exclusif sur l'Actif Net attribué à telle Classe de Parts Sociales sous les conditions suivantes:

1. dans les limites permises par la loi applicable (en particulier article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi des Sociétés»), toutes distributions (les «Distributions») par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation faites par la Société aux associés d'une Classe de Parts Sociales seront faites hors de tout ou d'une partie (tel que déterminé par les associés de la Classe de Parts Sociales) de l'Actif Net;

2. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales n'auront pas droit à des Distributions si l'Actif Net de cette Classe de Parts Sociales est négatif;

3. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales ayant un Actif Net positif auront droit, en cas d'Actif Net négatif de n'importe quelle(s) autre(s) Classe(s) de Parts Sociales, à:

Actif Net à distribuer conformément au point 1 ci-dessus	Somme de tous les Actifs Nets négatifs et positifs de la Société
	X Somme de tous les Actifs Nets positifs de la Société

4. le montant à distribuer (conformément aux principes indiqués aux paragraphes (1) et (3) par part sociale sera égal au montant total distribué divisé par le nombre total de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales en question.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par BRE/Europe 5NQ S.à r.l., susmentionnée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
2. BRE/Management 5 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous section B, numéro 151600, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142525/465.

(110165392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**G&V Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.695.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147387/9.

(110171324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Gecomo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 55.908.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011147396/11.

(110170937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Gelog A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.921.

Hiermit lege ich, Roland Friedrich GLIEDEN, geb. am 15.01.1965 in D-Saarburg, wohnhaft in Moselstrasse 36, D-54441 Wellen, mein Mandat als Vorstandsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates der GELOG A.G. zum 01.08.2011 nieder.

Wellen, den 29.07.2011.

Roland Friedrich GLIEDEN.

Référence de publication: 2011147397/11.

(110171438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**GI Solutions s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 48.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GI SOLUTIONS S.à r.l.*

Référence de publication: 2011147399/10.

(110171085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Global Trading Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 143.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GLOBAL TRADING COMPANY S. à r.l.*

Référence de publication: 2011147400/10.

(110171087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Gounot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.478.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147402/13.

(110171547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Gounot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.478.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011147403/13.

(110171548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**GRC 2011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.199.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011147404/10.

(110171262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Green Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 52.633.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011147405/12.

(110170967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 77.952.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011147418/10.

(110171214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**H CTG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 152.360.

---

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur et de l'administrateur-délégué suivant:

- Monsieur Jean-François de CLERMONT-TONNERRE, né le 2 septembre 1971 à Genève (Suisse), résidant au 24, rue Auguste Laval, L-1922 Luxembourg-Eich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H CTG S.A.

Référence de publication: 2011147409/13.

(110171299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

---

Les comptes consolidés au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011147419/11.

(110171447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**In Tempo by Luc Leroi, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-8460 Eischen, 13A, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 145.946.

---

Les comptes pour la période allant du 23 avril 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour In Tempo by Luc Leroi*

Signature

Gérante Unique

Référence de publication: 2011147421/13.

(110171423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Jafrá Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011147443/11.

(110171572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Josten Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 124.231.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147444/10.

(110170945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**K & B Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 146.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour K & B MACHINERY S.à r.l.*

Référence de publication: 2011147445/10.

(110171089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**KFK Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 141.964.

EXTRAIT

Avec effet au 22 octobre 2011, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme KFK GROUP S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro B141964.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2011.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011147447/15.

(110171106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**Constellation III German Asset Light S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 164.022.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

(1) Constellation III German Asset Light Cap S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg trade and companies register;

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on 25 August 2011; and

(2) Constellation Flore Fröhlich & Cie, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Swiss Confederation, having its registered office at Kantonsstrasse 77, CH-8807 Freienbach, Switzerland, registered with the Handelsregister of Schwyz under the number CH-130.2.016.409-0;

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on 25 August 2011;



Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary, to state the following articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

#### **Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby formed a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) (the "Company").

1.2 The Company's name is "CONSTELLATION III GERMAN ASSET LIGHT S.C.A., SICAV-FIS".

1.3 The Company shall be governed by the law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "SIF Law"), by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") (provided that in case of conflicts between the Company Law and the SIF Law, the SIF Law shall prevail) as well as by these articles of association (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg City. The registered office may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries, other offices or agencies may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.4 In the event the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer shall remain a Luxembourg company.

#### **Art. 3. Term of company - Term of the compartments.**

3.1 The Company has been incorporated with an unlimited duration provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Compartment (as defined below) if no further Compartment is active at that time.

3.2 The Compartments may be created for a limited period of time in which case they will be automatically liquidated at the relevant termination date, as further described in the Memorandum, as defined below.

#### **Art. 4. Purposes.**

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest its funds in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the "Shareholders" or individually a "Shareholder") the results of the management of its assets to the fullest extent permitted under the SIF Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum.

4.2 Furthermore, the Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate purpose on the basis and within the limits of the SIF Law.

#### **Art. 5. Share capital, Shares, NAV.**

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid management shares subscribed by the General Partner only (the "Management Shares") and limited shares subscribed by the Shareholders of the Company (hereinafter referred as to "Shares" whether it is appropriate depending on the context to apply either for the sole limited shares or for both Management Shares and limited shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 13 hereof.

The General Partner shall, in its capacity as unlimited shareholder of the Company, hold at least one Management Share that is reserved to the General Partner.

5.2 The subscribed capital increased by the share premium (if any) of the Company must reach the aggregate amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within the first twelve months following its approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF"), and thereafter may not be less than this amount.

The initial capital of the Company shall be set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred and nine (309) Shares and one (1) Management Share with no par value.

5.3 The Shareholders, holding Shares other than Management Shares shall have the power to resolve upon the dismissal of the General Partner as sole manager of the Company with a majority representing at least 75% of the share capital present or represented at a general meeting of Shareholders. Dismissal of the General Partner may only be based on (i) gross negligence or (ii) wilful misconduct.

In the event when Shareholders resolve upon the dismissal of the General Partner, the Shareholders shall appoint, with a majority representing at least 75% of the share capital present or represented at a general meeting of Shareholders, a new general partner to which the Management Share(s) will be transferred. The dismissal of the General Partner will only be effective as of the date of the appointment of the new general partner.

5.4 The Company has an umbrella structure and the General Partner may decide to set up one or more compartment (s) as defined in article 71 of the SIF Law (the “Compartment”). Each Compartment may differ from other Compartments, inter alia, in their duration, investment objective and policy, fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, net asset value per Share (the “NAV per Share”), type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the offering memorandum of the Company (the “Memorandum”). Each Compartment may have its own funding, classes of Shares, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Compartment, the General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (the “Classes”, each class of Shares being a “Class”) which may differ inter alia, in their fee structure, currencies, subscription, transfer, conversion and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, NAV per Share, type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Memorandum.

The General Partner shall hold at least one Management Share in each Compartment.

5.6 A separate NAV per Share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 13.

5.7 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71 of the SIF Law, the rights of the Shareholders and creditors relating to a particular Compartment or arising from the incorporation, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.9 Each Compartment is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Compartment. A purchase of Shares relating to one particular Compartment does not give the holder of such Shares any rights with respect to any other Compartment.

5.10 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro and the capital of the Company shall be the aggregate of net assets of all Classes of all Compartments.

#### **Art. 6. Form of shares.**

6.1 All Shares of the Company are issued in registered form only. The Shares are not represented by certificates.

6.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the Class of Shares, the amount paid up for each Share, the transfer of Shares and the dates of such transfer. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

6.3 Each investor shall provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the Shareholders register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder.

6.5 The Company will recognise only one holder per Share. If one or more Share are jointly owned or is the ownership of such shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealing with the Company. The failure of such attorney shall result in the suspension of all rights attached to such Share. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

6.6 Subject to the provisions of article 10, the transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the Company’s Shareholders register, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7 With the exception of the Management Share, the Company may decide to issue fractional Shares up to the nearest 1,000<sup>th</sup> of a Share, and such fractional Shares will not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

#### **Art. 7. Issuance of shares.**

7.1 The General Partner is authorised without limitation to issue at any time Shares fully paid up in any Class and or in any Compartment, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

7.2 Shares (to the exclusion of the Management Share) are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the SIF Law (the “Well-Informed Investors”).

7.3 The General Partner may, without limitation impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The General Partner may in particular, decide that Shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Memorandum.

7.4 The General Partner may in its absolute discretion without liability reject any subscription in whole or in part, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class and/or Compartment.

7.5 The General Partner may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription requests in whole or in part and suspend or limit their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

7.6 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription request and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription amount, and minimum amount of any additional investment, as well as a minimum holding amount which any Shareholder is required to comply. Shares shall be issued at the subscription price applicable to the relevant Compartment, Class of Shares as determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum. The General Partner may also, in respect of any one given Compartment, Class of Shares, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are marketed will also be charged.

7.7 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with the condition set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provision relating to contribution in kind will be detail in the Memorandum, if applicable.

7.8 The General Partner may delegate to any duly authorised manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

#### **Art. 8. Redemption of shares.**

8.1 Under the restrictions, terms and procedures as set forth in the Memorandum, Shares may be redeemed at the request of a Shareholder, if permitted for each Compartment in the Memorandum.

8.2 Shares of any Class may be redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata basis among Shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Compartment in the Memorandum (if any).

8.3 The Company may inter alia compulsorily redeem the Shares:

- (a) held by a Restricted Person in accordance with article 12;
- (b) if the Minimum Holding in a Compartment and/or Class is not maintained due to a redemption of Shares;
- (c) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the relevant subscription agreement, the Memorandum and these Articles.

8.4 Shares which have been redeemed shall be cancelled.

8.5 If redemption of Shares is allowed in respect of a specific Compartment or Class, a process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of such redemption of Shares.

#### **Art. 9. Investor or Shareholder's default.**

9.1 In the event any investor or Shareholder does not make a payment promptly when due, the General Partner will upon notification have the right to pursue any one or more of the following remedies:

(a) In all circumstances and with respect to any defaulted payment the General Partner shall have the right to collect such defaulted payment increased by (i) interest at a rate of, the higher of (a) 15%, or (b) 5% over Euribor per annum from the date on which such payment became due until the date of payment thereof and (ii) the Company's expenses incurred in relation to the default.

(b) In the event that an investor or Shareholder is in default with respect to making its contribution, the General Partner shall have the right to cancel any proposed issuance of Shares of the Company to such defaulting investor or Shareholder and to terminate this agreement with respect to such defaulting investor or Shareholder or with immediate

effect by giving notice of termination and the defaulting investor or Shareholder shall forfeit a penalty in the amount of 10% of its commitment to the Company, which penalty shall immediately become due and payable.

(c) The General Partner shall have the right to cause 25 % of a defaulting investor or Shareholder's Shares to be redeemed by giving notice thereof to such defaulting investor or Shareholder.

(d) In the event that an investor or Shareholder continues to fail or refuse to make a capital contribution within 30 days after receipt of a default notice, the General Partner shall have the right to require the defaulting investor or Shareholder to offer its remaining participation for sale to the other Shareholders, or to the extent that the other Shareholders do not wish to purchase the defaulting investor or Shareholder's participation, the General Partner shall have the right to require the defaulting investor or Shareholder to sell the remaining part of its participation to (i) the Company and/or (ii) the investment advisor of the Company for nominal value and/or (iii) third parties or investment advisors as designated by the General Partner at a purchase price which such parties shall be prepared to pay.

(e) A defaulting investor or Shareholder shall not be entitled to exercise his meeting and voting rights attached to the relevant Shares held in the Company and his rights to distributions shall be suspended, unless the General Partner resolves otherwise.

#### **Art. 10. Transfer of shares.**

##### Transfer of Management Shares

10.1 The General Partner shall not sell, assign, transfer, grant a participation in, pledge, hypothecate, encumber or otherwise dispose of the Management Share or of all or any part of its rights and obligations as a general partner, or voluntarily withdraw from its position as general partner of the Company.

10.2 In the event when the Shareholders resolve upon the dismissal of the General Partner based on (i) gross negligence or (ii) willful misconduct of the General Partner, the Shareholders shall appoint, with majority representing at least 75% of the share capital present or represented at a general meeting of Shareholders, a new general partner to which the Management Share(s) will be transferred. The dismissal of the General Partner will only be effective as of the date of the appointment of the new general partner. The Shareholders will have to amend the corporate name of the Company so as to include the corporate name of the new general partner.

##### Transfer of Shares

10.3 Transfer of Shares shall be valid or effective if:

(a) the transfer would not result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum or of Luxembourg law or any other jurisdiction or subject the Company to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the transfer would not result in the Company being required to register as an investment company under the U.S. Investment Company Act of 1940, as amended;

(c) such transfer is approved by the General Partner;

(d) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, as defined below;

10.4 The transferor shall be responsible for and pay all costs and expenses (including any taxation) arising in connection with any such permitted transfer. The transferor and the transferee shall indemnify the Indemnified Persons (as defined in article 20), in a manner satisfactory to the General Partner against any claims and expenses to which the Indemnified Persons may become subject arising out of or based upon any false representation or warranty made by, or breach or failure to comply with any covenant or agreement of, such transferor or transferee in connection with such transfer. In addition, each investor agrees to indemnify the Company and each Indemnified Person from any claims and expenses resulting from any transfer or attempted transfer of its Shares and (undrawn) commitment in violation of these Articles, the Memorandum (and the terms of the subscription agreement).

10.5 Any transfer of Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement of the transferor and the transferee or accept as evidence of transfer any other instruments of transfer satisfactory to the Company.

10.6 Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders. Such inscription shall be signed by any managers or any officer of the Company or by any person duly authorised by the board of managers.

#### **Art. 11. Conversion of shares.**

11.1 Unless otherwise provided, Shareholders are not allowed to convert all, or part, of the Shares into another Class.

#### **Art. 12. Ownership restriction.**

12.1 Shares are available to Well-Informed Investors as defined in the SIF Law.

12.2 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any individual or other entity:

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;

(b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, the General Partner, a Compartment or any of their respective affiliates or any investment or potential investment of the Company to violate any law or regulation or could result in the Company, the General Partner, a Compartment or any of their respective affiliates or any investment or potential investment of the Company suffering material taxation or other pecuniary or fiscal disadvantages which they may not have suffered had such person ceased to be an investor;

(ii) the Company or a Compartment being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or

(iii) the Company or a Compartment being required to register its Shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the U.S. Securities Act of 1933 or the U.S. Investment Company Act of 1940); or

(c) if it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or entity itself, the Company or a Compartment, whether Luxembourg law or other law (including antimoney laundering and terrorism financing laws and regulations); and in particular if a relevant Shareholder does not qualify as a Well-Informed Investor or has lost such qualification for whatever reason;

(d) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as “Restricted Persons”). A person or entity that does not qualify as a Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

12.3 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears that such transfer would result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder’s Shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares/(undrawn) commitment by a Restricted Person.

12.4 If it appears that an investor is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the general meeting and disregard its vote on any matter requiring the investor’s consent; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject

each time to the applicable restrictions on transfer as set out in article 10 hereof and in the Memorandum; and/or

(d) reduce or terminate the Restricted Person’s (undrawn) commitment; and/or

(e) compulsorily redeem all Shares held by the Restricted Person at a price based on the lesser of (i) the latest available NAV per Share of the Restricted Person at the date on which the Company becomes aware that the relevant investor is a Restricted Person (or the moment of consideration being irrelevant if the NAV per Share is equal to zero or negative) and (ii) the aggregate capital contribution of the Restricted Person, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the General Partner, either (i) 30 % of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of Shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

12.5 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of Shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of Shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above-named powers in good faith.

### **Art. 13. Calculation of the net asset value.**

13.1 The NAV per Shares of each Class and / or Compartment shall be calculated under the responsibility of the General Partner upon the frequency set forth below in the reference currency of the Compartment or Class, as stipulated in the Memorandum on each valuation date as stipulated in the Memorandum and at least once a year (a “Valuation Date”) in accordance with the Luxembourg law.

13.2 Calculation of the NAV

(a) The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Compartment on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total NAV attributable to that Class of that Compartment on that Valuation Date. The assets of such Class will be commonly invested within a Compartment but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as stipulated in the Memorandum. A separate NAV per Share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the NAV of that Class of that Compartment on that



Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class of that Compartment then outstanding on that Valuation Date.

(b) For the purpose of calculating the NAV per Class of a particular Compartment, the NAV of each Compartment shall be determined by calculating the aggregate of:

(i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles on the relevant Valuation Date.

(c) The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company and its intermediary vehicles) and the liabilities of the Company based on a consolidated view, provided that:

(i) the equity or liability interests attributable to a Shareholder derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(ii) the acquisition costs for investments (including the costs of establishment of intermediary vehicle, as the case may be) shall be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment, as confirmed by the General Partner, or for a maximum period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred; and

(iii) the set up costs for the Company and any Compartment shall be amortised over a period of up to five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

(d) The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(i) the interests in unlisted portfolio funds registered in the name of the Company or in the name of an intermediary vehicle shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such portfolio funds or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a portfolio fund may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Compartment's interests in such portfolio fund, whether because such information has been generated after a delay from the portfolio fund's own valuation point, change in markets or otherwise. The NAV is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;

(ii) the interests of investments registered in the name of the Company or in the name of an intermediary vehicle which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value;

(iii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iv) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the Company with good faith;

(v) investments registered in the name of the Company or in the name of an intermediary vehicle, other than those mentioned in paragraphs 13.2 (d) (i) to 13.2(d)(iv) may be valued by one or more independent valuers in accordance with the terms of the Memorandum, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its Shareholders.

(e) The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The administrator can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the NAV calculation.

(f) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Class shall be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination as at the Valuation Date.

(g) The assets and liabilities shall be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Compartment corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Compartment, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Compartment attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Compartment;

(iii) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Compartment;



(iv) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective NAVs or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(v) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the NAV of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

#### **Art. 14. Temporary suspension of the calculation of the NAV.**

14.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the NAV of Shares of any Compartment and/or the issue of the Shares of such Compartment to subscribers and/or the redemption of the Shares of such Compartment from its Shareholders and/or the conversions of Shares of any Class in a Compartment:

(a) when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the relevant Compartment, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the relevant Compartment are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the relevant Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company or if, for any reason beyond the responsibility of the General Partner, the value of any asset of the relevant Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) when for any other reason, the prices of any investments within a Compartment cannot be promptly or accurately determined;

(f) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company or any Compartment(s);

(g) when the suspension is required by law or legal process; and/or

(h) when for any reason the General Partner determines that such suspension is in the best interests of Shareholders.

14.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption or conversion of their Shares of such suspension.

14.3 Such suspension as to any Compartment will have no effect on the calculation of the NAV per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Compartment.

#### **Art. 15. Liability of shareholders.**

15.1 The owners of limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

15.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

#### **Art. 16. Management.**

16.1 The Company shall be managed by Constellation III German Asset Light S.à r.l. (the "General Partner"). The General Partner shall be the liable partner (associé gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

16.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

16.4 The General Partner may establish for each Compartment an investment committee, the tasks to be entrusted and the functioning rules of which shall be detailed in the Memorandum.

**Art. 17. Authorised signature.**

17.1 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two managers of the General Partner as designated by the General Partner in its sole discretion or such person(s) to whom authority shall have been delegated by the General Partner, except Shareholders.

17.2 In the event of dismissal (as provided for in article 5.3), legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the person(s) that was/were the manager(s) of General Partner at the time of such event appoint(s) an administrator, who need not to be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

**Art. 18. Investment policy and Restrictions.**

18.1 The General Partner, based upon the principle of risk spreading according to the SIF Law has the power to determine (i) the investment policy and the investment restriction of each Compartment and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

**Art. 19. Conflict of interests.**

19.1 The Company is managed on an arm's length basis. The General Partner seeks to take all necessary steps to avoid conflict of interests. The General Partner will consider the objectives of the Company and the Shareholders as a whole when making investment decisions with respect to the selection, structuring and sale of portfolio investments. However such decisions may be more favorable for one investor than for another investor.

19.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.3 Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 20. Indemnity.**

20.1 The Company shall indemnify each of the principals, the investment professionals and the members of the advisory board and investment committee (each referred to as an "Indemnified Person") against any and all claims, liabilities, losses, damages, settlements, taxes (other than regular income tax), costs and expenses (including reasonable attorneys' and other advisors' fees) to which they may directly or indirectly become subject by reason of their activities (or activities of any of their agents or other third parties) on behalf of the Company, but only to the extent that the Indemnified Persons (i) did not act in a manner deemed at the time to be manifestly against the interest of the Company and (ii) acted in a manner constituting neither gross negligence nor willful misconduct. To the extent that the Company will not have sufficient resources for indemnification, the Shareholders shall provide adequate financing up to and in proportion to their respective unfunded commitments.

**Art. 21. Meetings of shareholders.**

21.1 The annual general meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30 of the May, of each year at 11:00 a.m.. If such day is not a day in Luxembourg where banks are generally open for business in Luxembourg (the "Business Day"), the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

21.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

21.3 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

21.4 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

**Art. 22. General meeting of shareholders of a compartment or a class.**

22.1 The Shareholders of the Classes issued in a Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

22.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to that Class of Shares.

22.3 The provisions of article 23 of the Articles apply to such general meetings, unless the context otherwise requires.

**Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

23.1 The notice periods and quorum rules provided for by the Company Law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings, unless otherwise provided herein.

23.2 The General Partner may convene a general meeting.

23.3 All the Shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

23.4 Each Share is entitled to one vote, subject to the provisions of article 12.4.

23.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions will be passed by a simple majority of those present or represented and voting and the affirmative vote of the General Partner. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a general meeting properly convened and constituted in accordance with the Company Law and any other relevant Luxembourg law. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted in a general meeting properly convened at the quorum and majority vote determined by the Company Law and with the consent of the General Partner.

23.6 A Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, electronic means or other suitable telecommunication means another person who need not be a Shareholder.

23.7 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

23.8 The Shareholders may vote in writing (by way of voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant general meeting.

23.9 Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

23.10 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

**Art. 24. Auditors.**

24.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting and remunerated by the Company.

24.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the SIF Law.

**Art. 25. Custodian.**

25.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the SIF Law (the "Custodian") who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the SIF Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

25.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

**Art. 26. Fiscal year - Accounts.**

26.1 The fiscal year will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year, except for the first fiscal year which began on the date of incorporation and will end on 31 December 2012.

26.2 The accounts of the Company shall be expressed in euro.

**Art. 27. Allocation of profits.**

27.1 Each year the Shareholders of each Compartment will decide, based on a proposal from the General Partner, for each relevant Compartment, on the allocation of distributable proceeds after deduction of fees and expenses in accordance with the SIF Law and the provisions laid down in the Memorandum.

27.2 Distribution of distributable profits to Shareholders of the first Compartment shall be made in the following order of preference (in each case, distributions will be made pro-rata among the Shareholders in respect of their investments and in accordance with the number of Shares respectively held in the Compartment):

(a) Firstly, 100 % of the distributable proceeds shall be distributed to the Shareholders in repayment of all capital contributions made by them with respect to an investment in the Company, until each Shareholder will have been repaid such part of its capital contributions.

(b) Secondly, 100 % of the remaining distributable proceeds shall be distributed to all of the Shareholders until they have received a preferred return in consideration of their commitments representing an 8% compounded annual interest rate from the date of the final closing until the date on which the applicable distribution is made.

(c) Thirdly, 100 % of the remaining distributable proceeds shall be paid by the Company to the General Partner as the performance fee, until such time as the General Partner will have received an amount equal to 20 % of the aggregate amount of all distributions made pursuant to paragraphs (a) and (b) above;

(d) Fourthly, 100 % of the remaining distributable proceeds shall be distributed to the Shareholders and to the General Partner respectively at a sharing proportion of 80/20. For the avoidance of doubt, defaulting investor are excluded for the purpose of calculating the allocation of the Net distributable cash.

27.3 In any event, no distribution may be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-).

27.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

27.5 The General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law, these Articles and the Memorandum.

#### **Art. 28. Winding-up and Liquidation of the company.**

28.1 Subject to article 3, the Company may be voluntarily dissolved by a resolution taken by the General Partner subject to the consent of the Shareholders representing at least 75% of the share capital of the Company.

28.2 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a general meeting, which shall determine their powers and compensation.

28.3 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the SIF Law and the Company Law. The liquidation report of the liquidators will be audited by the auditor (réviseur d'entreprises agréé) or by an ad hoc external auditor appointed by the general meeting.

28.4 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the SIF Law will be exclusively applicable.

28.5 The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by investors at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

#### **Art. 29. Merger and Liquidation of compartments and Classes.**

29.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment or Class to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Compartment or Class would have material adverse consequences on the investment of such Compartment or Class, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to compulsory redeem all the Share of the relevant Compartment or Class at the NAV per Share calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

29.2 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Compartment or Class.

29.3 In addition, the general meeting of any Compartment or any Class may, upon proposal from the General Partner, resolve to redeem all the Shares of the relevant Compartment or Class and refund to the Shareholders the NAV of their Shares calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such general meeting, which shall resolve at the simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

29.4 Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six (6) months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of the persons entitled thereto.

29.5 All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

29.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment and or Class to those of another existing Compartment or Class or to another investment company in risk capital organised under the provisions of the SIF Law or to another Compartment within such other investment company in risk capital (the "New Compartment") and to redesignate the Shares of the relevant Compartment or Class as Shares of another Compartment or Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published

in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effective date (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

29.7 Under the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to reorganise a Compartment and/or Class by means of a division into two or more Compartment or Classes. Such decision will be published in the same manner as above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more New Compartment) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

29.8 Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Compartment and/or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Compartment and/or Class. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

29.9 A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Compartment and/or Class to another SIF referred to above to another Compartment and/or Class within such other SIF shall, require a resolution of the Shareholders of the Compartment and/or Class concerned, with the quorum and majority requirement provided for altering the Articles.

**Art. 30. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Company Law and the SIF Law.”

#### *Transitional provisions*

The first business year begins on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

The first annual general meeting will be held in 2013.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 310 Shares representing the total share capital of the Company as follows:

Constellation III German Asset Light S.à r.l., prenamed: . . . . .	One (1) Management Share of the first Compartment
Constellation Flore Fröhlich & Cie, prenamed: . . . . .	Three hundred and nine (309) Shares of the first Compartment
Total: . . . . .	310 Shares of the first Compartment

All these Shares have been fully paid up by the Shareholders by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR31,000) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary, who expressly acknowledges this.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,800.-.

#### *Resolutions of the shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed with the consent of the General Partner the following resolutions:

1. that there be appointed Grant Thornton Lux Audit S.A. with registered office at 83, Pafebruck, L8808 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, as external independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of time ending on the date of the annual General Meeting approving the accounts as at 31 December 2012;

2. that the address of the registered office of the Company is at 124, boulevard de la Pétrusse, L2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, all of whom are known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed the present deed together with the notary.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) Constellation III German Asset Light Cap S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Gérant Commandité»);

dûment représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle sis au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 août 2011; et

(2) Constellation Flore Fröhlich & Cie, une société en commandite simple constituée selon les lois de la Confédération suisse, ayant son siège social sis à Kantonsstrasse 77, CH-8807 Freienbach, Suisse, immatriculée au Handelsregister de Schwyz sous le numéro CH-130.2.016.409-0;

dûment représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle sis au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 août 2011.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions (la «Société»).

1.2 La dénomination de la Société est «CONSTELLATION III GERMAN ASSET LIGHT S.C.A., SICAVFIS».

1.3 La Société sera régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la «Loi SIF»), par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») (en cas de conflit entre la Loi SIF et la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Loi SIF prévaudra) aussi bien que ces statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social à l'intérieur des limites de la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut également être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires dans les conditions requises pour toute modification des Statuts.

2.3 L'Associé Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

#### **Art. 3. Durée de la société.**

3.1 La Société est établie pour une durée indéterminée, étant entendu que la Société sera cependant mise en liquidation automatiquement à l'expiration d'un Compartiment (tel que défini ci-après) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

3.2 Les Compartiments peuvent être créés avec une durée limitée dans quel cas ils seront mis en liquidation automatiquement à la date d'expiration concernée, telle que décrite dans le Prospectus, tel que défini ci-dessous.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans une large gamme d'actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires (les «Actionnaires» ou individuellement l'«Actionnaire») les bénéfices de la gestion de ses actifs dans les limites autorisées par la Loi SIF et dans tous les cas conformément aux termes et limites énoncés dans le Prospectus.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet sur la base et dans les limites de la Loi SIF.



## **Art. 5. Capital social, Actions, NAV.**

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions de commandité entièrement libérées réservées uniquement à l'Associé Gérant Commandité (les «Actions de Commandité») et actions de commanditaire (ci-après défini comme les «Actions» selon qu'il s'agit le cas échéant soit des seules actions de commanditaire soit des actions de commandité et de commanditaire) sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société conformément à l'article 13.

A tout moment, l'Associé Gérant Commandité devra détenir une Action de Commandité dans sa capacité d'Associé Gérant Commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit, augmenté des primes d'émissions (le cas échéant) de la Société doit atteindre une somme de un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000 EUR) dans les douze mois à compter de sa date de l'agrément octroyé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF»), et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

Le capital initial de la Société s'élèvera à trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trois cent neuf (309) Actions entièrement libérées sans valeur nominale et une (1) Action de Commandité sans valeur nominale.

5.3 Les Actionnaires, détenant des actions autres que des Actions de Commandité pourront révoquer l'Associé Gérant Commandité comme seul gérant de la Société par une décision prise à la majorité représentant au moins 75% du capital social présent ou représenté à l'assemblée générale des Actionnaires. Le renvoi de l'Associé Gérant Commandité pourra uniquement être justifié par (i) une négligence grave ou une (ii) faute délibérée.

Au cas où les Actionnaires se prononcent sur la révocation de l'Associé Gérant Commandité, les Actionnaires devront désigner, à la majorité représentant au moins 75% du capital social présent ou représenté à l'assemblée générale des Actionnaires, un nouvel associé gérant commandité à qui l'Action de Commandité sera transférée. Le renvoi de l'Associé Gérant Commandité sera effectif uniquement à la date de désignation du nouvel associé gérant commandité.

5.4 La Société a une structure de fonds à compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, établir des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des compartiments tels que définis à l'article 71 de la Loi SIF (les «Compartiments»). Chaque Compartiment sera spécifiquement différencié, inter alia, dans leur durée, objectif et politique d'investissement spécifique, structure de frais et dépenses, procédures de souscription et/ou de rachat, investissement minimum et/ou exigences de détention subséquentes, valeur nette d'inventaire par Action (la «VNI par Action»), types d'investisseurs visés et politique de distribution y afférente, tels que définis plus précisément dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»). Chaque Compartiment peut avoir ses propres financements, catégories d'Actions, politique d'investissement, plus-values, dépenses et pertes, politiques de distribution ou autres caractéristiques spécifiques

5.5 Au sein d'un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'Actions (les «Catégories», chaque catégorie d'Actions étant une «Catégorie») qui peuvent différer inter alia, dans leur structure de frais et dépenses, monnaies, souscription, transfert, procédures de conversion et/ou de rachat, investissement minimum et/ou exigences de détention subséquentes, VNI par Action, types d'investisseurs visés et politique de distribution y afférente, tels que décrit dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité devra détenir au moins une Action de Commandité dans chaque Compartiment.

5.6 Une VNI distincte par Action, pouvant différer en conséquence de facteurs divers, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 13.

5.7 La Société peut créer des Catégories supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories préexistantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer des Compartiments préexistants. S'agissant de la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Prospectus sera mis à jour, si nécessaire.

5.8 La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 71 de la Loi SIF, les droits des Actionnaires et des créanciers relatifs à un Compartiment particulier ou découlant de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.9 Chaque Compartiment est traité comme une entité individuelle et fonctionne de manière indépendante, chaque portefeuille d'actifs est investi pour le bénéfice exclusif de ce Compartiment. L'achat d'Actions de Commandité appartenant à un Compartiment en particulier ne donne au détenteur de ces Actions de Commandité aucun droit en ce qui concerne un quelconque autre Compartiment.

5.10 Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en euro, convertis en euro et le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

## **Art. 6. Forme des actions.**

6.1 Les Actions de la Société sont et resteront sous forme nominative. Les Actions ne sont pas représentées par des certificats.

6.2 Toutes les Actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera conservé au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Catégorie d'Actions nominatives qu'il détient, la Catégorie, les montants libérés pour chaque Action, le transfert des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 Chaque investisseur fourni à la Société une adresse, un numéro de fax et une adresse courriel à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires par une notification écrite envoyée à la Société au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.4 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou toute autre adresse qui serait inscrite dans le registre des Actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra, à tout moment, faire changer son adresse inscrite au registre des Actionnaires par une notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à une autre adresse qui pourra être fixée par la Société dans le futur.

6.5 La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) de Commanditaire est/ sont détenue(s) conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette/ ces Action(s) de Commanditaire désigneront un seul mandataire pour représenter la propriété de ces participations à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à cette/ces Action(s) de Commanditaire seront suspendus. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire. Par ailleurs, dans le cas d'Actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer les produits du rachat, les distributions ou autres paiements au premier propriétaire enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

6.6 Conformément aux dispositions de l'article 10 des présents statuts, le transfert des Actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 Par dérogation à l'Action de Commandité, les Actions seront émises jusqu'à trois décimales d'une Action et ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote (sauf si leur nombre est tel qu'elles représentent la totalité d'une Action, auquel cas elles confèrent un droit de vote) mais donnent droit à participer aux résultats nets et aux produits de liquidation attribuables à la Catégorie concernée dans le Compartiment concerné au prorata.

#### **Art. 7. Emission d'actions.**

7.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, sans aucune limitation et à tout moment, un nombre illimité d'Actions entièrement libérées et ce dans n'importe quel Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

7.2 Les Actions (à l'exclusion de l'Action de Commandité) sont exclusivement réservées à la souscription par les investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SIF (les «Investisseurs Avertis»).

7.3 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. L'Associé Gérant Commandité peut en particulier décider que les Actions de tout Compartiment, et/ou Catégorie devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus.

7.4 L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion et sans responsabilité refuser entièrement ou partiellement toute souscription et l'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment et périodiquement et à son entière discrétion et sans responsabilité et sans préavis, arrêter l'émission et la vente d'Actions de toute catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

7.5 L'Associé Gérant Commandité peut, au cours des activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, refuser entièrement ou partiellement des demandes de souscription et suspendre ou limiter leur vente aux personnes physiques ou morales de régions ou pays particuliers, pendant des périodes spécifiques ou de manière permanente.

7.6 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission des Actions dans tout Compartiment et/ ou Catégorie (y compris sans limitation l'exécution de ces demandes de souscription fourniture de telles informations comme l'Associé Gérant Commandité le jugera approprié) et peut fixer un montant minimum de souscription et un montant minimum pour tout investissement additionnel, ainsi qu'un montant minimum de détention que chaque Actionnaire devra respecter. Les Actions seront émises au prix de souscription applicable au Compartiment et/ou Catégorie concerné(s) conformément à ce qui sera déterminé par l'Associé Gérant Commandité et indiqué dans le Prospectus. L'Associé Gérant Commandité peut aussi, pour un Compartiment et/ou Catégorie déterminée, appliquer des frais de souscription. Toutes les taxes, commissions et autres frais inhérents aux pays respectifs où les Actions de la Société sont commercialisées seront également facturés.

7.7 L'Associé Gérant Commandité peut décider d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature, conformément aux conditions prescrites par la Loi sur les Sociétés Commerciales, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation par un auditeur ayant la qualité de réviseur d'entreprises agréé. Des dispositions spécifiques concernant les apports en nature seront détaillées dans le Prospectus, le cas échéant.

7.8 L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout directeur, gérant, employé valablement autorisés ou à tout autre agent valablement autorisé le pouvoir d'accepter les souscriptions, recevoir paiement du prix des nouvelles Actions de Commandité devant être émises et de les délivrer.

#### **Art. 8. Rachat des actions.**

8.1 Conformément aux restrictions, termes et procédures tels qu'exposés dans le Prospectus, les Actions peuvent être rachetées à la demande des Actionnaires, si cela est permis pour chaque Compartiment dans le Prospectus.

8.2 Les Actions de toute Catégorie peuvent être rachetées sur décision de l'Associé Gérant Commandité, sur base proportionnelle parmi les Actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement que ce soit sous forme de revenus ou vente sous réserve de conformité avec la structure de distribution concernée telle que décrite pour chaque Compartiment dans le Prospectus (le cas échéant).

8.3 La Société peut, entre autres, procéder au rachat forcé des Actions:

- (a) détenues par une Personne Non-Eligible conformément à l'article 12 des présents statuts;
- (b) si détention minimum dans un Compartiment et/ou dans une Catégorie n'est pas maintenue en raison d'un rachat forcé des Actions;
- (c) dans toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans le contrat de souscription concerné, le Prospectus et les présents Statuts.

8.4 Les Actions qui ont été rachetées seront annulées.

8.5 Si le rachat forcé des Actions est autorisé dans un Compartiment ou d'une Catégorie spécifique, une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus régira la chronologie de tels rachats forcés d'Actions.

#### **Art. 9. Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire.**

9.1 Au cas où un investisseur ou un Actionnaire n'effectue pas le paiement dû avec promptitude, l'Associé Gérant Commandité aura le droit, suite à une notification d'exercer un ou plusieurs des recours suivants:

(a) En toutes circonstances et en ce qui concerne n'importe quel défaut de paiement éventuel, l'Associé Gérant Commandité aura le droit de prélever ce défaut de paiement majoré (i) d'un intérêt à un taux maximum de (a) 15%, ou (b) 5% sur le taux Euribor par an à compter de la date à laquelle ce paiement est devenu exigible jusqu'à la date effective du paiement et (ii) des dépenses de la Société en relation avec le défaut de paiement.

(b) Au cas où un investisseur ou un Actionnaire n'a pas effectué son apport, l'Associé Gérant Commandité aura le droit d'annuler toute proposition d'émission d'Actions de la Société à cet investisseur défaillant ou cet Actionnaire et de mettre un terme au contrat le liant avec cet investisseur défaillant ou cet Actionnaire ou avec effet immédiat en lui transmettant un avis de résiliation et l'investisseur défaillant ou l'Actionnaire devra régler une forfaitairement une pénalité d'un montant de 10% de son engagement envers la Société, laquelle deviendra immédiatement exigible et payable.

(c) L'Associé Gérant Commandité pourra procéder au rachat de 25% des Actions d'un investisseur ou Actionnaire défaillant par notification à un tel l'investisseur ou Actionnaire défaillant.

(d) Au cas où un investisseur ou un Actionnaire continue de manquer à ses obligations ou refuse de faire un apport en capital dans les 30 jours à compter de la réception d'une mise en demeure, l'Associé Gérant Commandité aura le droit d'exiger de l'investisseur défaillant ou de l'Actionnaire qu'il mette en vente aux autres Actionnaires sa participation restante, ou dans la mesure où les autres Actionnaires ne souhaitent pas acheter la participation de l'investisseurs défaillant ou de l'Actionnaire, l'Associé Gérant Commandité aura le droit d'exiger de l'investisseur défaillant ou de l'Actionnaire de vendre la part restante de sa participation à (i) la Société et/ou (ii) au conseiller en investissement de la Société à sa valeur nominale et/ou (iii) à un tiers ou des conseillers en investissement désignés par l'Associé Gérant Commandité, à un prix de rachat d'achat que ces parties seront enclin à payer.

(e) Un investisseur défaillant ou un Actionnaires n'aura pas le droit d'exercer ses droits d'assemblée et de votes attachés aux Actions correspondantes détenues dans la Société et ses droits de distributions seront suspendus, sauf si l'Associé Gérant Commandité en décide autrement.

#### **Art. 10. Transfert d'actions.**

Transfert de l'Action de Commandité

10.1 L'Associé Gérant Commandité ne peut vendre, transférer, accorder une participation dans, grever, nantir, hypothéquer ou disposer d'une autre manière de l'Action Commandité ou de tout ou partie de ses droits et obligations en tant qu'Associé Gérant Commandité ou se retirer volontairement de sa position d'Associé Gérant Commandité de la Société.

10.2 Au cas où les Actionnaires décident de révoquer l'Associé Gérant Commandité en raison (i) une négligence grave ou (ii) une faute délibérée de l'Associé Gérant Commandité, les Actionnaires devront désigner, à une majorité repré-

sentant au moins 75% du capital social présent ou représenté à l'assemblée générale des Actionnaires, un nouvel Associé Gérant Commandité à qui l'Action Commandité sera transférée. La révocation de l'Associé Gérant Commandité sera effective à compter de la date de désignation du nouvel Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires devront modifier la dénomination sociale de la Société de manière à inclure la dénomination sociale du nouvel associé gérant commandité.

#### Transfert des Actions

10.3 Le transfert des Actions sera valide et effectif si:

(a) le transfert ne résulterait pas en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Prospectus ou de la loi luxembourgeoise ou soumettrait la Société à une imposition ou à des conséquences légales ou réglementaires défavorables;

(b) ce transfert n'entraînerait pas l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon le U.S. Investment Company Act de 1940, tel que modifié;

(c) ce transfert est approuvé par l'Associé Gérant Commandité;

(d) le cessionnaire certifie d'une manière satisfaisante pour la Société qu'il n'est pas une Personne Non-Eligible, telle que définie ci-dessous;

10.4 Le cédant sera responsable de et payera les coûts et dépenses (y compris toute imposition) résultant de tout transfert autorisé, y compris les frais légaux raisonnables y relatifs encourus par l'Associé Gérant Commandité ou ses affiliés, et les droits de timbre et les droits complétant les droits de timbre (le cas échéant) à payer. Le cédant et le cessionnaire indemniseront les Personnes Indemnisées (telles que définies à l'article 20), d'une manière satisfaisante pour l'Associé Gérant Commandité contre toutes réclamations et dépenses auxquelles les Personnes Indemnisées se verraient soumises résultant ou basée sur toute fausse représentation ou garantie faite ou donnée par, ou rupture ou défaillance à satisfaire à tout engagement ou convention par, ce cessionnaire ou cédant en relation avec ce transfert. De plus, chaque investisseur donne son accord pour indemniser la Société et chaque Personne Indemnisée de toutes réclamations et dépenses résultant d'un transfert ou d'une tentative de transfert de ses Actions et engagements (non appelés) en violation des présents Statuts et du Prospectus (et des termes du contrat de souscription).

10.5 Tout transfert devra être effectuée par déclaration de transfert écrite qui sera inscrite au registre des Actionnaires de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par un mandataire agissant en tant que tel. La Société peut également se fonder sur la base de correspondances ou autres documents témoignant ce l'accord du cédant et du cessionnaire ou accepter comme preuve du transfert tout autre instrument de transfert satisfaisant pour la Société.

10.6 Tout transfert d'Actions nominatives devra figurer au registre des Actionnaires. Cette inscription devra être signé par n'importe quel gérant ou officier de la Société ou par n'importe qu'elle personne dûment autorisée par le conseil des gérants.

#### **Art. 11. La conversion des actions.**

11.1 Sauf dispositions contraires, les Actionnaires non sont pas autorisés à convertir tout, ou partie, des Actions dans une autre Catégorie

#### **Art. 12. La restriction à la détention d'action.**

12.1 Les Actions sont uniquement disponibles pour les Investisseurs Avertis tels que définis par la Loi SIF.

12.2 La Société peut restreindre or empêcher la détention des Actions par n'importe quel individu ou autre société:

(a) si au sens de la Société une telle détention pourrait s'avérer préjudiciable à la Société;

(b) S'il pourrait en résulter que (aussi bien individuellement que conjointement avec d'autres investisseurs des même circonstances):

(i) la Société, l'Associé Gérant Commandité, un Compartiment ou un de leurs affiliés respectifs ou tout investissement ou investissement potentiel de la Société viole une loi ou une réglementation ou s'il en résulte que la Société, l'Associé Gérant Commandité, un Compartiment ou un de leurs affiliés respectifs ou un investissement ou un investissement potentiel de la Société supporte une taxation importante ou d'autres désavantages pécuniaires ou fiscaux auxquels ils n'auraient pas été exposés si cette personne avait cessé d'être un investisseur;

(ii) la Société ou un Compartiment est soumis au U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974; ou

(iii) la Société ou un Compartiment est obligé de faire enregistrer ses Actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le U.S. Securities Act de 1933 ou le U.S. Investment Company Act de 1940); ou

(c) s'il peut en résulter une violation de la loi ou de la réglementation (luxembourgeoise ou autre) applicable à la personne physique ou entité elle-même, à la Société ou un Compartiment (y compris les lois et réglementations contre la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme); et en particulier, si l'Actionnaire concerné ne se qualifie pas en tant qu'Investisseur Averti ou perd cette qualification pour une raison quelconque;

(d) si en conséquence, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par l'Associé Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des «Personnes Non-Eligibles»). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.

12.3 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toute action et refuser d'enregistrer tout transfert d'actions (autre qu'une Vente en Bourse), lorsqu'il lui apparaît qu'un tel enregistrement ou transfert rendrait une Personne Non Eligible propriétaire ou bénéficiaire économique de cette ou de ces actions; et

(b) à tout moment, exiger de la personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui souhaite enregistrer un transfert d'Actions dans le registre des Actionnaires, de fournir à la Société toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire afin de déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non Eligible ou non, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

12.4 S'il apparaît qu'un investisseur est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale et de ne pas tenir compte de son vote relatif à toute question exigeant le consentement de l'investisseur; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées aux Actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses Actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au transfert applicables décrites à l'article 10 des présents Statuts et dans le Prospectus; et/ou

(d) de réduire ou résilier les engagements (non appelés) de la Personne Non-Eligible; et/ou

(e) de procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix basé sur le prix le plus bas entre: (i) la dernière VNI disponible des Actions de la Personne Non-Eligible à la date à laquelle la Société a eu connaissance que l'investisseur concerné est une Personne Non-Eligible (ou le moment de prise de connaissance n'est pas pertinent si la VNI est égale à zéro ou négative) et (ii) la somme de la contribution en capital de la Personne Non-Eligible, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion de l'Associé Gérant Commandité, à soit (i) 30% du prix applicable ou (ii) les frais encourus par la Société du fait de la détention d'Actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les frais relatifs au rachat forcé).

12.5 L'exercice des pouvoirs de la Société conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des Actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des Actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

### **Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.**

13.1 La VNI par Action de chaque Catégorie et/ou Compartiment sera déterminée sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité à la fréquence exposée ci-dessous dans la devise de référence des Compartiments ou des Catégories, comme indiqué dans le Prospectus, à chaque date d'évaluation fixée dans le Prospectus et au minimum une fois par an (une «Date d'Evaluation») conformément à la loi luxembourgeoise.

13.2 Calcul de la VNI

(a) La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier d'un Compartiment en particulier à une Date d'Evaluation donnée, ajustée avec les obligations relatives à cette Catégorie à cette Date d'Evaluation représente la VNI totale attribuable à cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation. Les actifs de cette Catégorie sont investis communément au sein d'un Compartiment, mais sous réserve de structures de frais différentes, de modes de distribution différents, de cibles de commercialisation différentes, de devises de référence différentes ou d'autres caractéristiques spécifiques telles que mentionnées dans le Prospectus. Une VNI individuelle par Action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la VNI de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions en circulation de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation.

(b) Afin de calculer la VNI par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la VNI de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(i) la valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les dettes de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné qui sont courus mais non payés à la Date d'Evaluation concernée.

(c) Le total des actifs nets de la Société résultera de la différence entre les actifs bruts (incluant la valeur de marché des investissements détenus par la Société et ses véhicules intermédiaires) et les dettes de la Société basées sur un état consolidé, étant entendu que:



(i) le capital et les intérêts attribuables aux Actionnaires déduits de ces états financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire réduite) des passifs d'impôt différés tels que déterminés par la Société conformément à ses règles internes;

(ii) les frais d'acquisition d'investissements (y compris les frais d'établissement d'un véhicule intermédiaire, le cas échéant) seront amortis au cours de la période stratégique d'investissement prévue pour chaque investissement, telle que confirmée par l'Associé Gérant Commandité, ou au cours d'une période de maximum cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus; et

(iii) les coûts d'établissement de la Société et de tout Compartiment seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus.

(d) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) les investissements dans des fonds de portefeuilles non cotés enregistrés au nom de la Société ou au nom d'un véhicule intermédiaire seront évalués à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles disponibles, telles que présentées par ces fonds de portefeuilles ou leurs agents, ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaires officieuses (c'est-à-dire valeurs nettes d'inventaire estimées) si celles-ci sont plus récentes que les dernières valeurs nettes d'inventaire officielles. La valeur nette d'inventaire officielle ou officieuse d'un fonds de portefeuilles peut être ajustée pour des appels de capital subséquents, des distributions et des frais de rachat applicables si cela s'avère approprié. La Société ajustera la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation fournie lorsqu'elle estime que la valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière correcte la participation de la Société ou d'un Compartiment dans fonds de portefeuilles, que ce soit parce que l'information a été établie après la date d'évaluation de ce fonds de portefeuilles, ou à cause de changements sur le marché ou autres. La VNI est finale et contraignante nonobstant le fait qu'elle soit basée sur des valeurs nettes d'inventaire officieuses ou estimées;

(ii) les intérêts d'investissements enregistrés au nom de la Société ou au nom d'un véhicule intermédiaire cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur publiée disponible sur cette bourse de valeurs ou ce marché;

(iii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit reçu, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par la Société pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iv) toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé, sera évalué sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur base de la juste valeur estimée par la Société de bonne foi;

(v) les investissements enregistrés au nom de la Société ou au nom d'un véhicule intermédiaire, autre que ceux mentionnés aux paragraphes 13.2(d)(i) à 13.2(d)(iv) peuvent être évalués par un ou plusieurs évaluateurs indépendants conformément aux termes du Prospectus, à condition que la Société puisse dévier de cette évaluation, si cela est dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires.

(e) L'Associé Gérant Commandité peut autoriser, à sa discrétion, l'application d'une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif s'en remet valablement aux alternatives approuvées par la Société pour le calcul de la VNI.

(f) Tous les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence de la Catégorie concernée seront convertis au taux de conversion moyen entre la devise de référence et la devise de dénomination à la Date d'Evaluation.

(g) Les actifs et engagements seront affectés de la manière suivante:

(i) les produits provenant de l'émission d'Actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories sont émises dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des actifs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les avoirs et obligations et revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(iii) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou de plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Catégorie(s) au sein de ce Compartiment;

(iv) au cas où tout avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une Catégorie particulière, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Catégories au pro rata de leur VNI respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Catégories sont tenus en un seul compte et/ou sont cogérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent de l'Associé Gérant Commandité, le droit respectif de la Catégorie correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de cette Catégorie au compte ou à la masse en question, (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte de la Catégorie, telle que décrite dans le Prospectus, et pour finir (iii) toutes les obli-



gations, de quelque Catégorie que se soit, seront, sauf accord contraire avec les créanciers, exécutoires pour la Société dans son ensemble;

(v) en cas de distribution aux Actionnaires d'une Catégorie, la VNI de celle-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

#### **Art. 14. Suspension temporaire du calcul de la VNI.**

14.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la VNI par Action de tout Compartiment et/ou l'émission d'Actions de ce Compartiment à des souscripteurs et/ou le rachat des Actions de ce Compartiment de ses Actionnaires et/ou les conversions d'Actions de toute Catégorie dans un Compartiment:

(a) lorsqu'une ou plusieurs bourses ou marchés fournit la base à l'évaluation d'une partie substantielle des actifs d'un Compartiment concerné ou lorsqu'une ou plusieurs bourses étrangères dans la devise dans laquelle une partie substantielle des actifs du Compartiment concerné est dénommée, sont fermés pour une raison autre que le congé normal ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'en raison d'évènements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en-dehors de la responsabilité et du contrôle de l'Associé Gérant Commandité, la disposition des actifs du Compartiment concerné n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un détriment important aux intérêts des Actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communications normaux utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société ou si, pour des raisons en-dehors de la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, la valeur d'un actif du Compartiment concerné ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs de la Société ne peuvent être effectués aux taux de change normaux;

(e) lorsque pour une raison ou une autre, le prix d'un investissement dans un Compartiment ne peut être déterminé de manière rapide et précise;

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société ou d'un ou de plusieurs Compartiment(s);

(g) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale; et/ou

(h) si pour une raison ou une autre l'Associé Gérant Commandité détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

14.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension à tous les Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs Actions.

14.3 Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la VNI par Action, l'émission, le rachat ou la conversion d'Actions d'un autre Compartiment.

#### **Art. 15. Responsabilité des actionnaires.**

15.1 Les propriétaires d'Actions ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

15.2 La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

#### **Art. 16. Gestion.**

16.1 La Société sera administrée par Constellation III German Asset Light S.à r.l. (l'«Associé Gérant Commandité»). L'Associé Gérant Commandité sera l'Actionnaire gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

16.2 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

16.3 L'Associé Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité disposera à sa discrétion du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut établir pour chaque Compartiment un comité d'investissement, dont les tâches et le mode de fonctionnement sera prévu dans le Prospectus.

#### **Art. 17. Signatures autorisées.**

17.1 La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe de deux gérants de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire commanditaire de la Société.

17.2 En cas de révocation (telle que prévu à l'article 5.3), d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, à condition que la(es) personne (s) qui a/ont été gérant (s) de l'Associé Gérant Commandité au moment d'une telle nomination désigne un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgent, jusqu'à ce que tienne une assemblée générale des Actionnaires, laquelle assemblée doit être convoqué par l'administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires peuvent nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur à l'Associé Gérant Commandité. Faute de nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

#### **Art. 18. Politiques et Restrictions d'investissement.**

18.1 L'Associé Gérant Commandité a, selon le principe de la répartition des risques conformément à la Loi SIF, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement et les restrictions d'investissement applicables à chaque Compartiment, et la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

#### **Art. 19. Conflits d'intérêts.**

19.1 La Société est gérée selon les conditions actuelles de marché. L'Associé Gérant Commandité recherchera à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts. L'Associé Gérant Commandité tiendra compte des objectifs de la Société et l'ensemble des Actionnaires lorsqu'il prendra des décisions d'investissement à l'égard de la sélection, la structuration et la vente de placements de portefeuille. Cependant de telles décisions peuvent être plus favorables pour un investisseur que pour un autre investisseur.

19.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondé de pouvoir ou agents de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

19.3 Tout administrateur ou fondé de pouvoir ou agent de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **Art. 20. Indemnisation.**

20.1 La Société indemnifiera tout directeur, professionnels en investissement, et membres de la commission de conseil et du comité d'investissement (chacun une «Personne Indemnifiée») de toutes obligations, frais, dépenses, dommages, pertes, actions et impôts (y compris les frais juridiques raisonnables de conseils juridique de d'autre nature), à laquelle ils peuvent directement ou indirectement devenue soumis en raison de leurs activités (ou des activités d'un de leurs agents ou d'une partie tierce) au nom de la Société, mais seulement dans la mesure où le Personne Indemnifiée (i) n'ont pas agi de manière appropriée à l'époque pour être manifestement contraire aux intérêts de la Société et (ii) a agi d'une façon à constituer, ni négligence grave ou d'inconduite délibérée. Dans la mesure où la Société ne dispose pas de ressources suffisantes pour l'indemnisation, les Actionnaires doivent assurer un financement adéquat et en proportion de leurs engagements non provisionnés.

#### **Art. 21. Assemblées des actionnaires.**

21.1 L'assemblée générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le trente mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au Luxembourg.

21.2 L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

21.3 D'autres assemblées générales de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

21.4 Toute assemblée des Actionnaires valablement constituée représentera l'entière des Actionnaires de la Société.

#### **Art. 22. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie.**

22.1 Les Actionnaires des Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir à tout moment une assemblée générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec ce Compartiment.

22.2 De plus, les Actionnaires de chaque Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

22.3 Les dispositions de l'article 20 sont d'application pour de telles assemblées générales, sauf si le contexte ne le requiert autrement.

### **Art. 23. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.**

23.1 Les délais de convocation et les quorum requis par la Loi sur les Sociétés Commerciales en ce qui concerne les assemblées générales, ainsi qu'en ce qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

23.2 L'Associé Gérant Commandité peut convoquer une assemblée générale.

23.3 Toutes les Actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

23.4 Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de l'article 12.4.

23.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité. Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une assemblée générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ou à toute autre loi luxembourgeoise pertinente et avec l'accord l'Associé Gérant Commandité.

23.6 Un Actionnaire pourra prendre part à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme mandataire qu'elle soit Actionnaire ou non, par écrit, télécopie, ou courriel ou autre moyen électronique adapté.

23.7 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

23.8 Les A peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

23.9 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

23.10 L'Associé Gérant Commandité peut fixer toutes autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée générale.

### **Art. 24. Réviseurs d'entreprises.**

24.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale et rémunéré par la Société conformément aux dispositions de la Loi SIF.

24.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions prescrites par la Loi SIF.

### **Art. 25. Dépositaire.**

25.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire aux conditions de la Loi SIF (le «Dépositaire») qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi SIF. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

25.2 Si le Dépositaire indique son intention de se retirer, l'Associé Gérant Commandité devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que dépositaire et les Administrateurs nommeront cette institution afin de devenir dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

### **Art. 26. Exercice social.**

26.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

### **Art. 27. Affectation des revenus.**

27.1 27.1 Chaque année, les Actionnaires de chaque Compartiment décident, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, la manière dont les produits distribuables en rapport avec le Compartiment concerné doivent être affectés déduction faites des frais conformément à la Loi SIF et aux dispositions du Prospectus.

27.2 La distribution des produits distribuables aux Actionnaires du premier Compartiment sera effectuée dans l'ordre de préférence suivant:

(a) Premièrement, 100% des produits distribuables seront distribués aux Actionnaires en retour de tout apport en capital effectué par ces derniers eu égard à un investissement de la Société, jusqu'à ce que tous les Actionnaires reçoivent un montant égal à leur apport.

(b) Deuxièmement, 100% des produits distribuables restants seront distribués aux Actionnaires, jusqu'à ce que tous les Actionnaires reçoivent un rendement préférentiel eu égard à leur engagement présentant un taux d'intérêt annuel accumulé de 8% depuis la date du closing final jusque la date à laquelle ladite distribution est effectuée.

(c) Troisièmement, 100% des produits distribuables restants seront payés à l'Associé Gérant Commandité comme commission de performance jusqu'à ce que l'Associé Gérant Commandité reçoive un montant équivalent à 80% du montant total de toutes les distributions faites conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus.

(d) Quatrièmement, 100% des produits distribuables restants seront distribués aux Actionnaires et à l'Associé Gérant Commandité à concurrence d'un ratio de 80/20. Les Actionnaires en défaut seront exclus du calcul de l'affectation du produit distribuable.

27.3 Aucune distribution ne sera effectuée si à la suite de cette distribution la VNI de la Société diminue en dessous du seuil d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.2500.000,-).

27.4 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

27.5 L'Associé Gérant Commandité peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi, les présents Statuts et le Prospectus

#### **Art. 28. Dissolution et Liquidation de la société.**

28.1 Sous réserve de l'article 3, la Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Associé Gérant Commandité soumise à l'approbation des Actionnaires représentant 75% du capital social de la Société.

28.2 En cas d'une liquidation volontaire, la Société continuera, à partir de sa dissolution, à exister pour les besoins de la liquidation. Les opérations de liquidation de la Société seront effectuées par un ou plusieurs liquidateurs qui, après approbation par la CSSF, seront nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

28.3 Si la Société est liquidée de manière volontaire, sa liquidation se fera conformément aux dispositions de la Loi SIF et de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Le rapport de liquidation des liquidateurs sera soumis au réviseur d'entreprises agréé ou à un réviseur extérieur ad hoc nommé par l'assemblée générale.

28.4 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi SIF seront exclusivement applicables.

28.5 L'émission de nouvelles Actions par la Société cessera à la date de publication de la notice de l'assemblée générale, à laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées. Le boni de liquidation de la Société, net de toutes dépenses de liquidation, sera distribué par les liquidateurs parmi les détenteurs d'Actions dans chaque Catégorie conformément à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par des investisseurs à la fin du processus de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, à la Caisse de Consignation de Luxembourg, jusqu'à ce que la période de limitation légale soit écoulée.

#### **Art. 29. Dissolution, Fusion et Scission des compartiments ou Catégories.**

29.1 Dans l'hypothèse où, pour n'importe quelle raison la valeur des actifs nets de l'un des Compartiments et/ou Catégories est devenue inférieure à ou n'a pas atteint un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le montant minimum pour ce Compartiment et/ou Catégorie pour être opérationnel de manière économiquement efficace, ou dans l'hypothèse où une modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire relative à ce Compartiment et/ou Catégorie aurait des conséquences négatives sur les investissements de ce Compartiment et/ou Catégorie, ou par mesure de rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de racheter de manière forcée toutes les Actions du Compartiment et/ou Catégorie concerné(s) à leur VNI par Action telle que déterminée au Jour d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. La Société doit envoyer un avis aux Actionnaires concernés avant la date effective du rachat forcé, qui déterminera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

29.2 Toute demande de souscription doit être suspendue à partir de la date effective déterminée par l'Associé Gérant Commandité pour la dissolution, la fusion ou le transfert du Compartiment et/ou de la Catégorie concerné(s).

29.3 Par ailleurs l'assemblée générale des Actionnaire de tout Compartiment, pourront sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, décider du rachat de toutes les Actions du Compartiment et/ou Catégories concernée et de reverser aux Actionnaires la VNI de leurs actions calculée au Jour d'Evaluation. Il n'y aura aucune condition de quorum pour une telle Assemblée Générale qui prend les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votant à cette Assemblée Générale.

29.4 Les actifs qui n'ont pas pu être distribués à leurs bénéficiaires suite à la mise en œuvre du rachat seront déposés pour une période de six (6) mois auprès de la Banque Dépositaire, à l'issue de ladite période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au nom des personnes qui y ont droit.

29.5 Toutes les Actions rachetées doivent être annulées par la Société.

29.6 Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe de cet article, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'attribuer les actifs d'un Compartiment et/ou d'une Catégorie à ceux d'un autre Compartiment et/ou Catégorie existante de la Société ou d'une société d'investissement soumise à la Loi SIF (le «Nouveau Compartiment») et de redésigner les Actions du Compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions concerné(s) de l'autre Compartiment et/ou Catégorie (à la suite d'une scission ou consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à tout droit fractionné d'un Actionnaire). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le premier

paragraphe (et, en outre, la notification contiendra des informations concernant le nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la fusion devient effective de manière à permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions sans frais pendant cette période, nonobstant le fait que le paiement du prix de rachat sera uniquement effectué dans le cas où le Compartiment concerné dispose de liquidités suffisantes.

29.7 Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus, l'Associé Gérant Commandité peut décider de réorganiser un Compartiment et/ou une Catégorie par la scission de plusieurs (deux ou plus) Compartiments et/ou Catégories. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe ci-dessus (et, en outre, la notification contiendra des informations concernant les plusieurs (deux ou plus) nouveaux Compartiments), un mois avant la date à laquelle la scission devient effective de manière à permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions sans frais pendant cette période, nonobstant le fait que le paiement du prix de rachat sera uniquement effectué dans le cas où le Compartiment concerné dispose de liquidités suffisantes.

29.8 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par les précédents paragraphes, la réorganisation d'un Compartiment et/ou d'une Catégorie de la Société (via une fusion ou une scission) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Catégorie concernée. Il n'y a pas de condition de quorum à cette assemblée générale qui peut décider sur cette fusion ou scission par décision adoptée à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

29.9 L'apport des actifs et des engagements distribuables à l'un des Compartiments et/ou Catégories à un autre SIF, tel que mentionné ci-dessus à un autre Compartiment et/ou Catégorie d'un tel SIF requiert une décision des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Catégorie concernée, prise dans les conditions de quorum et de majorité prévu pour les modifications des Statuts.

**Art. 30. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminés conformément à la loi luxembourgeoise et en particulier à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la Loi SIF.»

#### *Mesures transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription*

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux trois cent dix (310) actions émises par la Société comme suit:

- Constellation III German Asset Light S.à r.l., précitée: . . . . .	Une (1) Action de Commandité du premier Compartiment
- Constellation Flore Fröhlich & Cie, précitée: . . . . .	trois cent neuf (309) Actions du premier Compartiment

Total: . . . . . trois cent dix (310) Actions du premier Compartiment

Les actions ont été entièrement payées et libérées par les Actionnaires en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) payée par les Actionnaires non maintenant à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais - Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.800,-.

#### *Décisions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. que Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant pour siège social sis au 83, Pafbruck, L-8808 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2012;

2. que le siège social de la Société est fixé au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 août 2011. Relation: EAC/2011/11525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142568/1335.

(110165475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**KOM MKT LUX, Komoditis MKT Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.495.

Le bilan rectificatif au 31/12/2010 initialement déposé le 05/08/2011 sous la référence L 110129035 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147448/10.

(110171366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**L & A Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 163.878.

*Extrait du procès-verbal du 21 octobre 2011 du conseil d'administration de la société L & A Participations S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, montée du Grund, L-1645 Luxembourg*

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

126, rue Cents L-1319 Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011147449/14.

(110171651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**La Ménerbienne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.983.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 25 octobre 2011*

- Monsieur Alain Audet, Administrateur, né le 10/11/1955 à Bùh, demeurant Avenue Circulaire, 150, B-1180 Uccle est nommé Président du Conseil d'Administration, Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

*Pour La Ménerbienne S.A.*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011147453/15.

(110171212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Levanter Real 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.630.

En date du 12 octobre 2011 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.



Les gérants B de la société, Alan DUNDON et Fabrice MEEUWIS, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20.10.2011.

Référence de publication: 2011147455/14.

(110171727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Liechfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.789.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 22 août 2011 à Luxembourg*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joël MARECHAL comme président du Conseil d'Administration.

Pour Copie Conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011147456/13.

(110171484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Lilet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.028.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 Octobre 2011.

Référence de publication: 2011147457/10.

(110171275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Lipany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.450.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011147458/12.

(110171195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.022.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 octobre 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011147459/16.

(110171425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Lombok Capital Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.061.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147462/9.

(110171143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Luxalloys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 469, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 51.275.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXALLOYS S.A.

Le mandataire

Référence de publication: 2011147463/11.

(110170974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Luxoil PJS GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 61, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 90.380.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147465/10.

(110171181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Luxoil S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 38.243.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147466/10.

(110171182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**M.D.J.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.405.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147467/10.

(110171735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Malgajata, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.769.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

*Pour Malgajata*

Référence de publication: 2011147468/12.

(110171363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Malgajata, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.769.

*Extrait des résolutions circulaires prises par les gérants de la Société en date du 21 octobre 2011*

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

*Pour Malgajata*

Référence de publication: 2011147469/14.

(110171364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Medinainvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 132.514.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147472/11.

(110171681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Mission Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 1.600.000,00.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 160.483.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une cession en date du 24 octobre 2011 que toutes les 64.000 parts sociales détenues par ITT Industries Holdings S.à r.l. dans la Société ont été transférées à ITT Industries S.à r.l., de sorte que ITT Industries S.à r.l., avec effet au 24 octobre 2011 est l'associé unique de la Société détenant toutes les 64.000 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011147476/15.

(110171426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Mission Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.600.000,00.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 160.483.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession en date du 24 octobre 2011 que toutes les 64.000 parts sociales détenues par ITT Industries S.à r.l. dans la Société ont été transférées à ITT International S.à r.l., de sorte que ITT International S.à r.l., avec effet au 24 octobre 2011 est l'associé unique de la Société détenant toutes les 64.000 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour extrait conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2011147477/15.

(110171626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Misys Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147478/9.

(110170871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.935.593,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.004.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 May 2011, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.004 (the Company). The Company's articles of incorporation (the Articles) have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary on 28 June 2011, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of six hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-four Euro (EUR 668,534.-) so as to raise it from its current amount of thirty-two million nine hundred thirty-five thousand five hundred ninety-three Euro (EUR 32,935,593.-), to thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.-) represented by thirty million six hundred thirty-nine thousand four hundred seventy-four (30,639,474) Class A Shares and two million nine hundred sixty-four thousand six hundred fifty-three (2,964,653) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue five hundred eighty-eight thousand five hundred thirty-four (588,534) Class A Shares and eighty thousand (80,000) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

3. To accept the subscription of (i) five hundred eighty-eight thousand five hundred thirty-four (588,534) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and (ii) eighty thousand (80,000) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975 (Vision LP), by a contribution in cash of a total amount of six hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-four Euro (EUR 668,534.-) and to allocate such Shares to Vision LP.

4. To amend the definition of “Preferred Return” in article 1 of the Company’s articles of association.

5. To amend the title V of the Company’s articles of association in order to add “Distribution”.

6. To amend article 16 of the Company’s articles of association.

7. To insert a new article 17 in the Company’s articles of association and to renumber the following articles.

8. To amend articles 18.1 and 18.2 of the Company’s articles of association.

9. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company’s share capital by an amount of six hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-four Euro (EUR 668,534.-) so as to raise it from its current amount of thirty-two million nine hundred thirty-five thousand five hundred ninety-three Euro (EUR 32,935,593.-), to thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.-) represented by thirty million six hundred thirty-nine thousand four hundred seventy-four (30,639,474) Class A Shares and two million nine hundred sixty-four thousand six hundred fifty-three (2,964,653) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue five hundred eighty-eight thousand five hundred thirtyfour (588,534) Class A Shares and eighty thousand (80,000) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon,

Vision Capital Partners VII LP, represented as stated above, declares to subscribe for (i) five hundred eighty-eight thousand five hundred thirty-four (588,534) newly issued Class A Shares, with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, and (ii) eighty thousand (80,000) newly issued Class B Shares, with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash of a total amount of six hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-four Euro (EUR 668,534.-).

The amount of six hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-four Euro (EUR 668,534.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who hereby expressly acknowledges it.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the definition of “Preferred Return” in article 1 of the Company’s articles of association, which shall forthwith read as follows:

“Preferred Return means such amount, determined at a Distribution Date, as is equal to interest at an annual rate of 10% (compounded annually) on the average of the Outstanding Amount (calculated on the basis of a 365 day year).”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the title V of the Company’s articles of association which shall forthwith read as follows:

**“V. Annual accounts - Allocation / Distribution of profits - Supervision”**

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 16 of the Company’s articles of association which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.”

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to insert a new article 17 in the Company’s articles of association and to renumber the following articles.

“ **Art. 17. Distribution of profits.**

17.1 The Shareholders determine, according to the distribution entitlements provided for in this article 17.1, and any Shareholders Agreement how the balance of the annual net profits is to be distributed.

Any and all profits of the Company will be distributed in accordance with the following principles:

- The Class A Shares shall be entitled to all profits generated by the Company until the A Shareholders have received (from the Company and/or the Other SPVs) an aggregate amount equal to the Aggregate Subscription Price and the Preferred Return.

- Until the Participation Date, the Class B Shares will be entitled to no profit distribution.

- After the Participation Date, the Class A Shareholders and the Class B Shareholders shall each receive fifty percent (50%) of the profits and within each class profits shall be distributed in proportion to the number of Shares outstanding in each class at the time such profits are distributed.

17.2 Interim dividends may be distributed, in accordance with the distribution set out in article 17.1 above, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.”

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend articles 18.1 and 18.2 of the Company’s articles of association which shall forthwith read as follows:

“ **18.1.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

**18.2.** The surplus distributable after the realisation of the assets and the payment of the liabilities will be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution of profits principles set forth in article 17.1 of these Articles.”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2.000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-neuf juillet, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 975,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 18 mai 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.004 (la Société), Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-huit mille cinq cent trente-quatre Euro (EUR 668.534,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions neuf cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt treize Euro (EUR 32.935.593,-) à trente-trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept Euro (EUR 33.604.127,-) représenté par trente millions six cent trente-neuf mille quatre cent soixante quatorze (30.639.474) Parts Sociales de Classe A et deux millions neuf cent soixante-quatre mille six cent cinquante-trois (2.964.653) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

2. Emission de cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-quatre (588.534) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits et obligations définis ci-après.

3. Acceptation de la souscription de (i) cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-quatre (588.534) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et (ii) quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 975 (Vision LP) par un apport en numéraire d'un montant total de six cent soixante-huit mille cinq cent trente-quatre Euro (EUR 668.534,-), et allocation de ces Parts Sociales à Vision LP.

4. Modification de la définition «Rendement Préférentiel» à l'article 1 des statuts de la Société.

5. Modification du titre V des statuts de la Société afin d'ajouter la «Distribution».

6. Insertion d'un nouvel article 17 dans les statuts de la Société et renumérotation des articles suivants.

7. Modification des articles 18.1 et 18.2 des statuts de la Société.

8. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-huit mille cinq cent trente-quatre Euro (EUR 668.534,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions neuf cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt treize Euro (EUR 32.935.593,-) à trente-trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept Euro (EUR 33.604.127,-) représenté par trente millions six cent trente-neuf mille quatre cent soixante quatorze (30.639.474) Parts Sociales de Classe A et deux millions neuf cent soixante-quatre mille six cent cinquante-trois (2.964.653) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-quatre (588.534) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits et obligations définis ci-après.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits,

Vision Capital Partners VII LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-quatre (588.534) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et (ii) quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent soixante-huit mille cinq cent trente-quatre Euro (EUR 668.534,-).

Le montant de six cent soixante-huit mille cinq cent trente-quatre (EUR 668.534,-) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrument qui en a pris connaissance expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier la définition de «Rendement Préférentiel» dans l'article 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Rendement Préférentiel signifie le montant, déterminé à la Date de Distribution, qui est équivalent à l'intérêt à un taux annuel de 10% (composé annuellement) sur la moyenne du Montant Encouru (calculé sur la base de 365 jours par an).»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier le titre V des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

*«V. Comptes annuels - Affectation / Distribution des bénéfices - Contrôle»*

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16. Affectation des bénéfices.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'insérer un nouvelle article 17 dans les statuts de la Société, et de renuméroter les articles suivants.

« **Art. 17. Affectation des bénéfices.**

17.1 Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément à l'article 17.2 et à tout Pacte d'Associé.

Tous les bénéfices de la Société seront affectés selon les principes suivants:

- Les Parts Sociales de Classe A auront droit à tous les profits générés par la Société jusqu'à ce que les Associés A aient reçu (de la Société et des Autres SPV) un montant total égal au Prix de Souscription Total et au Rendement Préférentiel.

- Les Parts Sociales de Classe B n'auront droit à aucune distribution profits jusqu'à la Date de Participation.

- Après la Date de Participation, les Associés A et les Associés B recevront chacun cinquante pour cent (50%) des bénéfices et, dans chaque catégorie, les bénéfices seront affectés proportionnellement au nombre de Parts Sociales en circulation au moment de la distribution des bénéfices.

17.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément à la distribution décrite à l'article 17.1 ci-dessus, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier les articles 18.1 et 18.2 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **18.1.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liqui-

dateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

**18.2.** Le bonir de liquidation distribuable après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés conformément aux principes de distribution fixés à l'article 17.1 des présents statuts.»

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 août 2011. Relation: EAC/2011/10836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011145883/265.

(110169671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**Mail Engineering & Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 69.698.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2011147479/10.

(110171318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**PROgéna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.217.

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 65.477,

ici représentée par Madame Valérie Piastrelli, membre du conseil de gérance de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme PROgéna S.A. ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 81.217,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 901 du 19 octobre 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a pris, en date du 16 septembre 2011, les résolutions suivantes:

142512

*Première résolution*

L'associée unique constate que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 (la «Société Absorbante») a élargi son objet social par acte notarié en date du 29 juillet 2011, déposé au registre de commerce et des sociétés le 25 août 2011 et non encore publié au Mémorial C, pour permettre la continuation des activités de PROgéna S.A (la «Société Absorbée»).

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte notarié en date du 29 juin 2011 et publié au Mémorial C numéro 1591 du 16 juillet 2011.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2011.

*Quatrième résolution*

L'associée unique reconnaît que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante approuvant la fusion par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante. L'associée unique reconnaît de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2011.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de déléguer tous pouvoirs individuellement à Madame Valérie Piastrelli, membre du conseil de gérance de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, et à Monsieur Jean-François Kroonen, membre du conseil de gérance de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en œuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs, tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

*Sixième résolution*

Les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés après le 30 septembre 2011 au siège social de la Société Absorbante au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg pour la durée prévue par la Loi.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Valérie Piastrelli, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2011. Relation GRE/2011/3520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147540/71.

(110171047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.